

- La saison hivernale représente une période incontournable pour la gestion des trématodes (grande douve et paramphistome).
- Cela implique un raisonnement du plan antiparasitaire sous peine de conséquences sanitaires.
- Une certaine « focalisation » sur le paramphistome est observée avec une moindre considération de la grande douve. Cela a entraîné une réapparition d'atteintes zootechniques (pertes de productions) voire cliniques (symptômes de grande douve).
- Cette situation nécessite un diagnostic précis au niveau de chaque cheptel pour un plan de prévention et de lutte adapté.

DIAGNOSTIC – KIT – INTERPRÉTATION

- Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologiques et cliniques : existence de prairies propices aux limnées, insuffisances de performances zootechniques des animaux.
- L'analyse s'effectue lot par lot avec un suivi du circuit des animaux pendant la période de pâturage. Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots. Le schéma mis en place peut être le suivant ; par lot considéré :
 - Une **sérologie grande douve de mélange de 10**
 - Une **coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels** (5 représente le nombre maximum pour une fiabilité du résultat ; les prélèvements sont envoyés de façon individuelle, le laboratoire effectue le mélange après pesée).

Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée. La seule présence de grande douve demande le traitement de l'ensemble du lot.

MISE EN PLACE – AIDE GDS Creuse avec le concours de MSD Santé Animale

- **Une prise en charge de 50%** par GDS Creuse, avec l'aide de MSD Santé Animale, intervient si les **deux recherches** « **sérologie grande douve** » et « **coproscopie parasitaire quantitative de mélange** » sont **effectuées** concomitamment.
- Les prélèvements de sang et de fèces sont à envoyer au LDA d'Ajain.
- Est **inscrit** sur chaque **feuille de prélèvement accompagnant** les **sangs** et **fèces** : « **Plan GDS Creuse parasitisme** ».
- Lorsque l'analyse sérologique grande douve est effectuée sur les sangs de prophylaxie, la demande est portée dans le cadre « Demandes » sur une 1^{ère} page de DAP spécifique avec la mention « **sérologie grande douve, plan GDS Creuse parasitisme** ».
- Le LDA facture les analyses à GDS Creuse.
- GDS Creuse refacture à l'éleveur les 50% restant à sa charge.

Important : la prise en charge par GDS Creuse ne pourra intervenir que si :

- **Des analyses sérologiques grande douve et des coproscopies sont demandées**
- **La mention « Plan GDS Creuse parasitisme » est portée sur chaque demande d'examen accompagnant les prélèvements**